

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 324/04

AMR 27/007/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / ACTES D'INTIMIDATION

RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE

le père Pedro Ruquoy (h), défenseur des droits humains, 52 ans

Londres, le 29 novembre 2004

Le prêtre belge Pedro Ruquoy, résident permanent de la République dominicaine, a été agressé chez lui, le 24 novembre, alors qu'il procédait à une distribution de nourriture. Il a reçu une pierre dans le dos, au milieu de la colonne vertébrale, et a perdu connaissance. Lorsqu'il est revenu à lui, au bout d'une demi-heure, il a été conduit à l'hôpital.

Cette attaque est la dernière en date d'une série de manœuvres d'intimidation dirigées contre le père Ruquoy en raison de ses activités, qui consistent à défendre les droits des réfugiés et des travailleurs haïtiens installés en République dominicaine. Dans des articles parus les 11, 14 et 17 novembre, le quotidien *Diario Diario* a accusé cet homme de soutenir le trafic d'Haïtiens et de les conduire lui-même jusqu'en République dominicaine, dans sa propre camionnette. Il lui a également été reproché de favoriser les Haïtiens, au détriment des Dominicains, dans la distribution de l'aide internationale et de « *dénoncer auprès d'organisations internationales les mauvais traitements dont seraient victimes les migrants illégaux sur le territoire national, ce qui pourrait valoir à la République dominicaine de faire l'objet de sanctions* ». Dans le courrier des lecteurs diffusé sur le site Internet du *Diario Diario*, le père Ruquoy a été qualifié de « *traître* » ; selon certaines sources, il a engagé des poursuites contre le journal et contre certaines personnes ayant porté atteinte à sa réputation.

En août 2000, le père Ruquoy a témoigné devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme au sujet du traitement réservé aux Haïtiens en République dominicaine. Bien qu'il ne soit intervenu qu'en qualité de témoin, Amnesty International pense que les actes d'intimidation dirigés contre lui sont partiellement liés aux déclarations mensongères de la presse, qui a présenté son témoignage comme une attaque contre les autorités dominicaines. La Cour interaméricaine a exhorté le gouvernement dominicain à prendre des mesures de protection en faveur de cet homme. Pourtant, selon les informations recueillies par Amnesty International, tout au long de l'année 2001, le père Ruquoy a été la cible de menaces et de manœuvres d'intimidation. En avril 2001, il aurait été tenu sous la menace d'un couteau dans son propre domicile, et n'a bénéficié d'une protection policière qu'en juin de la même année.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la série d'attaques dont le père Ruquoy a été victime en raison de ses activités de défenseur des droits humains ;

– faites référence à la dernière agression dirigée contre cet homme, le 24 novembre, à son domicile, à la suite de laquelle il a dû être conduit à l'hôpital et priez instamment le Procureur général Francisco Domínguez Brito de dénoncer toutes les menaces et les attaques dont il est la cible ;

– demandez-lui de se déclarer, publiquement et sans équivoque, favorable aux activités menées par le père Ruquoy, qui défend les droits des réfugiés et des travailleurs haïtiens en République dominicaine ;

– appelez-le à mettre en place une protection policière en faveur du père Ruquoy et à veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises en vue de garantir sa sécurité.

APPELS À :

Procureur général :

Sr. Francisco Domínguez Brito
Procurador General de la República
C/Hipólito Herrera Billini Esq. Juan B. Pérez,
Centro de los Heroes, Constanza, Maimón y Estero Hondo
Santo Domingo, République dominicaine

Fax : +1 809 533 4098

Formule d'appel : *Estimado Señor Brito*, / Monsieur le Procureur général,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République dominicaine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 JANVIER 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*